

INFO'VILLAGE

Les Nouvelles de Gondreville

Juin 2024

Le mot du maire

Le Président a décidé de dissoudre l'assemblée. Des élections auront lieu le 30 Juin et le 7 Juillet.

Si parmi vous, certains souhaitent tenir le bureau de vote, il reste des places pour les 2 jours, vous pouvez me joindre au 06 07 79 37 62.

Ensuite, il y aura les vacances, si vous partez vous pouvez toujours signaler votre absence à la gendarmerie qui fera des rondes dans les villages.

Je vous souhaite de bonnes vacances et à la rentrée en pleine forme.

Alain Bizouard

Le van numérique

SOYEZ CONNECTÉ !

@numérique

ORDINATEUR • SMARTPHONE • TABLETTE

CONSEIL

INITIATION

ACCOMPAGNEMENT

LE NUMÉRIQUE À PORTÉE DE TOUS !

+ D'INFOS
06 31 34 51 07
WWW.CC-PAYSDEVALOIS.FR

FRANCE RELANCE

Gouvernement de la Région Grand Est

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

LE PAYS DE VALOIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vous avez des difficultés à appréhender les usages et l'utilisation du numérique ? Vous aimeriez pouvoir envoyer vos photos à vos proches ? Rédiger et envoyer un mail dans le cadre de démarches administratives ?

La maîtrise du numérique devient indispensable au quotidien.

La Communauté de Communes du Pays de Valois propose à ses habitants un accompagnement au

numérique avec le Van numérique du Valois.

Chaque mardi de 14h à 17h, à Gondreville sur la place du château, rue de l'école, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement sur-mesure, sans rendez-vous et gratuit.

- Une aide à la prise en main d'un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...) et à l'installation des applications.
- Une aide à la création et à l'utilisation d'une boîte mail.
- Des ateliers numériques pour vous former. Un libre accès à des ordinateurs connectés.
- Un accompagnement à la navigation sur internet.
- Un apprentissage des bases des logiciels de traitement de texte et/ou tableurs.

Si vous souhaitez obtenir des infos : 06 31 34 51 07



Conseil Municipal du Mardi 04 Juin 2024

La rédaction tient à rappeler que ce texte n'est qu'un résumé non exhaustif de la teneur des débats du Conseil Municipal. Le texte intégral est disponible sur les panneaux d'affichage et en mairie.

1. Corrections des anomalies faites lors de la saisie du budget communal 2024:

Monsieur le Maire explique aux conseillers que lors de la saisie du budget communal 2024, une anomalie s'est produite : ce ne sont pas les résultats de clôture de l'exercice 2023 qui ont été reportés au 001 et au 002 mais les résultats reportés desquels n'ont pas été déduits les résultats déficitaires de l'exercice 2023.

Il dit qu'il est impératif de régulariser cette anomalie par décisions modificatives ;

- en diminuant des crédits budgétaires au 001 de 96 015.16 € et au 002 de 100 707.49 €,

et pour équilibrer le budget en diminuant :

- en section de fonctionnement, des crédits budgétaires de 707.49 € au compte 65138 et de 100 000 € au 023,

- et en section d'investissement, des crédits budgétaires de 196 015.16 € au compte 21538.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré accepte à l'unanimité de procéder aux réductions de crédits budgétaires dans les deux sections par décisions modificatives comme M. le Maire les a énoncées.

2. Réhabilitation des assainissements non collectifs initiée par la Communauté de communes:

Validation de l'installation d'un nouvel assainissement non collectif à la mairie d'un montant estimatif de 22 493.46 €.

M. le Maire rappelle que les systèmes d'assainissement non collectif de la mairie et du logement communal classés P2 ne sont plus conformes. Il indique aux conseillers que, dans le cadre de la réhabilitation des assainissements non collectifs initiée par la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) le bureau d'études AC2S a orienté son choix de la filière vers une micro station d'épuration suivie d'un lit d'épandage à installer sur la pelouse arrière de la mairie et qui réunira les deux assainissements. Il ajoute que le montant estimé des travaux s'élève à 25 787.81 € et précise qu'une subvention d'un montant de près de 7 000 € sera accordée par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de faire réaliser les travaux d'installation d'une micro station d'un montant estimatif de 25 787.81 €

3. Local à archives : délibération modifiant le montant des travaux.

M. le Maire indique aux conseillers que le montant des travaux de la construction du local à archives établi en novembre 2021 a subi une hausse de 2 428.12 € H.T soit 2 913.75 € T.T.C en novembre 2022; le montant du marché étant dorénavant fixé à 38 535.38 € H.T soit 46 242.46 € T.T.C. Il précise que l'entreprise KUBICKI, choisie par le Conseil pour réaliser ce projet, lui en donne les raisons suivantes : Hausse perpétuelle des prix des fournitures vu le contexte économique depuis 2021 et Hausses liées à l'augmentation du prix de l'énergie et aux frais de personnel.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la hausse du montant du devis n° 2022-149 au vu des arguments de l'entreprise KUBICKI et dit que des crédits suffisants sont inscrits au compte 231 dans le budget communal 2024 pour régler ce dépassement.

4. Parvis de l'église : délibération précisant les conditions de règlement des travaux à l'entreprise Kubicki

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2023, c'est l'entreprise KUBICKI qui a été choisie pour réaliser les travaux du parvis de l'église : « Aménagement PMR et extension du parvis » d'un montant de 64 535.25 € H.T soit 77 442.30 € et précise les modalités de règlement de ces travaux demandées par l'entreprise KUBICKI: un premier versement d'acompte de 30% en début de travaux, un deuxième versement d'acompte de 30%, un troisième versement d'acompte de 30% puis le versement du solde représentant les 10% restants à la fin des travaux. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité les conditions de règlement des travaux du parvis de l'église demandées par l'entreprise KUBICKI.

5. Division parcellaire de la parcelle section B n°95 d'une superficie de 2a 35 ca Route d'Ormoy-le-Davien.

M. le Maire rappelle aux conseillers que la parcelle cadastrée section B n° 95 d'une superficie de 235 m2 a été achetée par la commune en avril 2018 afin de faire réaliser cinq places de parking le long de la Route d'Ormoy-le-Davien ; lesquelles occupant dorénavant une superficie de 85 m2. Il ajoute que le Conseil Municipal avait décidé de vendre le restant de la parcelle. En conséquence, il propose de faire diviser en deux lots la parcelle B n°95 par un Cabinet de Géomètre afin de pouvoir vendre le lot restant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de valider la division en deux lots de la parcelle B n°95 et autorise M. le Maire à mettre en œuvre cette division par le biais d'un géomètre et de régler la dépense.

Questions diverses :

Sébastien Abbou dit que des habitants dont les assainissements non collectifs ne sont pas conformes se plaignent du coût prohibitif des nouvelles installations des ANC.

Résultats des élections européennes

Candidat	Liste	Pourcentage	Nombre de voix
Jordan BARDELLA	La France Revient !	50 %	47
Marion MARÉCHAL	La France Fièrè	8,51 %	8
Raphaël GLUCKSMANN	Réveiller L'Europe	7,45 %	7
François-Xavier BELLAMY	La Droite Pour Faire Entendre La Voix De La France En Europe	6,38 %	6
Valérie HAYER	Besoin D'Europe	5,32 %	5
Hélène THOUY	Parti Animaliste	4,26 %	4
Manon AUBRY	La France Insoumise	3,19 %	3
Léon DEFFONTAINES	Gauche Unie Pour Le Monde Du Travail	3,19 %	3
Jean Marc GOVERNATORI	Écologie Au Centre	3,19 %	3
François ASSELINEAU	Liste Asselineau-Frexit	2,13 %	2
Nathalie ARTHAUD	Lutte Ouvrière	2,13 %	2
Florian PHILIPPOT	L'europe Ça Suffit !	2,13 %	2
Laure PATAS D'ILLIERS	Esperanto Langue Commune	1,06 %	1
Marie TOUSSAINT	Europe Écologie	1,06 %	1
Tous les autres candidats		0,0 %	0

Elections législatives

Les élections législatives se tiendront les **dimanches 30 juin et 7 juillet**. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00. Attention, le dimanche 30 juin, en raison de la brocante, vous ne pourrez pas accéder à la mairie en voiture et devrez vous garer aux environs de la rue de la poste.

Vivre ensemble

Pour rappel, les **travaux de bricolage et de jardinage** utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Le **brûlage à l'air libre des déchets verts et des ordures ménagères reste interdit**, en application du règlement sanitaire départemental (article 84). La collecte des déchets verts est organisée chaque mardi.

Rappel sur l'installation des pompes à chaleur

Une disposition réglementaire du PLU adopté par la commune stipule que les pompes à chaleur et dispositifs de climatisation ne doivent **pas être visibles depuis la rue** et installés à **au moins 4 mètres des constructions voisines** à usage d'habitation. Veuillez donc à respecter ce point lors de l'installation d'un tel dispositif.



Buvette et Restauration

Infos et Réservation
06.73.26.35.64
lespucesenfete@hotmail.com

TARIFS EXPOSANTS

2.5 €/m pour les habitants
3 €/m pour les extérieurs
Minimum 2 mètres

La brocante de Gondreville, organisée par l'Association Les Puces en Fête, se tiendra le dimanche 30 juin. Comme les années précédentes, elle occupera les rues de la houatte, de l'escarbotte, de l'église et la rue de l'école. Une interdiction de stationnement et de circulation sera en vigueur dans ces différentes rues le jour de la brocante. Si vous souhaitez exposer et que vous n'avez pas encore réservé votre emplacement, c'est encore possible en contactant Cathy Laurent au 06.73.26.35.64 ou par mail à l'adresse lespucesenfete@hotmail.com.

Des galets peints cachés dans le village



Capucine, une enfant du village, est passionnée par la peinture sur galets et les jeux de piste. Elle a réuni ses deux passions en cachant dans le village ses réalisations. A vous de les découvrir lors de vos promenades dans le village. Si vous en découvrez, prenez une photo et déposez la sur la page FaceBook Ecn Galet, cela lui fera très plaisir. Vous pourrez alors les emporter comme objets de décoration ou les recacher pour que d'autres les découvrent.

Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Vous avez un potager, des plantes, un jardin ? Vous souhaitez les arroser et les entretenir cet été ? La seule solution conseillée : l'eau de pluie. Récupérez cette précieuse ressource, gratuite et accessible, avec un récupérateur directement fixé à votre gouttière. Cette année, installez un récupérateur d'eau de pluie et bénéficiez d'une aide financière proposée par la communauté de communes. Elle s'élève à 50€ pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie de plus de 500 litres.

Comment Faire ?

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit de vous rendre à cette adresse <https://www.cc-paysdevalois.fr/leau-de-pluie-est-precieuse-recuperons-la/> afin de compléter le formulaire de demande et transmettre votre preuve d'achat d'un récupérateur. Vous pouvez obtenir des informations au 03 44 98 30 10 ou par mail : eaudepluie@cc-paysdevalois.fr

RÉCUPÉRONS-LA !

LE PAYS DE VALOIS
PROPOSE UNE **AIDE DE 50 €**
POUR L'ACHAT
D'UN RÉCUPÉRATEUR* D'EAU DE PLUIE

*de plus de 500 litres.